

Relevé de conclusions de l'atelier de programmation du 11^e FED Régional pour les PTOM du Pacifique

29-31 mars 2017, Nouméa Nouvelle-Calédonie

Coopération régionale

1. Les axes de coopération avec les programmes du FED régional pour les pays ACP ont été pré-identifiés, avec le projet PEUMP pour la pêche et la biodiversité marine et le projet « Economic development » pour l'aquaculture et l'agriculture durables. Les synergies à créer avec le FED régional ACP doivent apporter une valeur ajoutée concrète aux PTOM et appuyer techniquement la mise en œuvre de leurs activités structurantes. Les axes de coopération devront donc être identifiés à l'échelle de chaque activité structurante et approfondis durant la phase de formulation.
2. La coopération régionale ne doit pas se limiter au lien entre FED régional ACP et FED régional PTOM. Elle reposera aussi sur certains réseaux et programmes jugés pertinents pour renforcer la mise en œuvre opérationnelle des activités structurantes (ex : réseau PoetCom pour l'agriculture biologique).
3. Le Forum des Iles du Pacifique a convenu de fournir des informations complémentaires sur le projet concernant les co-financements et le « blending ».
4. Les territoires ne souhaitent pas prévoir une ligne budgétaire spécifique « coopération avec les pays ACP » pour l'ensemble du programme mais plutôt des actions de coopération au niveau de chaque activité structurante.

Enseignements

5. Les territoires se sont entendus sur la nécessité d'un co-financement du 11^e FED régional, afin de pouvoir éviter la règle européenne dite de « D+3 » qui exige un engagement total des fonds européens lors des trois premières années du projet, ce qui, d'après l'expérience du projet INTEGRE est difficilement réalisable. Ils travailleront donc avant le QSG2 à la recherche de fonds au niveau territorial pour tâcher d'apporter un co-financement de l'ordre de 12 millions de FCFP au total (100 000 euros), conformément aux indications données par le représentant de l'Union européenne.
6. Les PTOM du Pacifique souhaitent s'appuyer sur les expériences des FED précédents de la région, et notamment de la gestion intégrée du projet INTEGRE : cet outil participatif a été une clé du succès du projet et on veillera à ce qu'il soit utilisé dans le 11^{ème} FED régional.
7. Le prochain programme devra veiller à un renforcement des ressources humaines sur les postes d'administration, de communication et de coopération régionale.

Description de l'action

8. Les résultats attendus approuvés par le QSG1 ont été légèrement remaniés. Dans l'OS1, le RA3 (énergies renouvelables) a été intégré aux RA1 et RA2. Dans l'OS2, le RA2 a été scindé en 2 : RA2 sur la gestion des sources de dégradation de la biodiversité, RA3 sur la gestion de l'eau.
9. Les activités structurantes du programme ont été identifiées et priorisées, tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Elles seront encore précisées et affinées pendant la phase de formulation.

Objectif / Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités structurantes	Masse budgétaire associée
Objectif général : Construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables	
OS1- Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire	
<ul style="list-style-type: none"> • OS1-RA1 : Au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS1-RA1-AS2 : Accompagnement de la transition agro-écologique pour le développement de l'agriculture biologique 	20 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS1-RA1-AS1 : Soutien au développement d'une gestion forestière et agro-forestière intégrée 	4 %
OS1-RA2 : Au niveau local et régional, les ressources marines et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée au changement climatique.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS1-RA2-AS1 : Développement durable et gestion de l'aquaculture et de la pêche récifo-lagonaire 	20 %
OS2- Renforcer la durabilité des services écosystémiques en préservant la biodiversité et la ressource en eau	
<ul style="list-style-type: none"> • OS2-RA1 : Au niveau local et régional, une politique de conservation ex situ et in situ des espèces rares menacées est mise en œuvre. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS2-RA1-AS1 : Mise en place des stratégies de conservation et de préservation de la biodiversité 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS2-RA1-AS2 : Mise en place de moyens opérationnels pour gérer les Grandes Aires Marines Protégées 	4 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS2-RA1-AS3 : Structuration d'un réseau d'Aires Protégées terrestres et marines 	
<ul style="list-style-type: none"> • OS2-RA2 : Au niveau local et régional, les principales sources de dégradation de la biodiversité sont gérées et réduites. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS2-RA2-AS1 : Appui à la protection, la résilience, la restauration de la biodiversité terrestre et des services écosystémiques par la régulation des espèces exotiques envahissantes et le renforcement de la biosécurité 	10 %
<ul style="list-style-type: none"> • OS2-RA3 : Au niveau local et régional, la ressource en eau est gérée. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS2-RA3-AS1 : Gestion intégrée de l'eau 	25 %
Frais de gestion du projet	17 %

10. Les territoires souhaitent que les thématiques du genre, de la jeunesse et de la culture soient traitées transversalement dans toutes les activités structurantes du programme.

Modalités de mise en œuvre

11. L'option 3 de mise en œuvre proposée dans le document d'action « gestion indirecte à travers une convention de financement avec l'ordonnateur régional » n'est pas souhaitée par la Nouvelle-Calédonie.
12. L'option 2 de « gestion (...) avec une agence d'un état membre ou une autre agence » se limite à une mise en œuvre par la CPS puisque les agences habilitées par l'UE à gérer les fonds du FED sont peu nombreuses dans le Pacifique (l'UICN qui était mentionné dans le document d'action n'est pas habilitée). Un dialogue avec les agences nationales (type GIZ) aurait dû être amorcé bien en amont du processus de programmation pour que l'on puisse considérer cette option comme sérieuse. Enfin, l'AFD présente à l'atelier a expliqué qu'elle n'est pas une agence de mise en œuvre de projet, leur projet RESCUE est d'ailleurs mis en œuvre par la CPS.
13. La mise en œuvre du 11^{ème} FED régional en co-délégation par la CPS et le PROE a été privilégiée par les participants. Cette option présente l'avantage de s'appuyer sur l'expertise thématique et le support technique de nos organisations régionales et de renforcer sur le programme une vision globale de la région Pacifique. Suite à la mise en œuvre du 10^e FED régional INTEGRE par la CPS, ce dispositif sera le premier du genre pour les PTOM du Pacifique. L'ordonnateur régional propose donc de retenir cette option pour la formulation du programme.
14. Il a été proposé que les ressources humaines du projet s'articulent comme présenté dans le tableau ci-dessous. Cette proposition sera affinée dans la phase de formulation. On veillera dans tous les cas à une intégration du personnel au niveau local dans les collectivités des territoires.

Type de poste	ETP
Equipe projet	
Chef de projet	1
Chargé de la coopération régionale	1
Chargés de l'administration	2
Chargé de communication	1
Niveau territorial	
Coordinateurs territoriaux	4
Animateurs techniques thématiques	4

15. Le pilotage des activités devra être adapté aux différents contextes et être effectué selon les cas, soit par l'équipe projet, soit au niveau local.

16. Les territoires souhaitent que la gestion financière soit assurée au niveau de l'équipe projet afin d'éviter la lenteur de mobilisation des fonds au niveau des collectivités locales.
17. Il a été entendu que la mise en œuvre du programme pourra prendre différentes formes selon les besoins des thématiques et des territoires, notamment la mise en place de sites pilotes, le lancement d'appels à projets, la mobilisation de pools d'assistance technique. Dans tous les cas, on veillera à ce que les formes de mise en œuvre soutiennent les orientations territoriales choisies dans le cadre des actions structurantes.

Calendrier

18. Le calendrier proposé par l'Union européenne est de soumettre le document de programme en juin 2017 pour signature de la convention de financement avant la fin de cette année. Les PTOM tâcheront dans la mesure du possible de se tenir à ce planning.
19. Pendant la phase de formulation l'ensemble des participants à l'atelier veillera à maintenir la dynamique de travail en commun initiée, notamment en participant à la définition des actions et de leur mise en œuvre au sein des activités structurantes.